



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trentième session

Point 9 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 2 octobre 2015

30/17. Forum sur les personnes d'ascendance africaine de la diaspora

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant toutes ses précédentes résolutions et les résolutions antérieurement adoptées par la Commission des droits de l'homme sur le sujet de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et soulignant à cet égard qu'il est d'une importance primordiale de mettre en œuvre pleinement et effectivement la Déclaration et le Programme d'action de Durban,

Réaffirmant toutes les précédentes résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité impérieuse d'éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée,

Réaffirmant aussi, dans ce contexte, toutes les précédentes résolutions de l'Assemblée générale sur la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine,

Rappelant le paragraphe 7 du Programme d'action de Durban,

Soulignant en particulier les résolutions 68/237, en date du 23 décembre 2013, et 69/16, en date du 18 novembre 2014, par lesquelles l'Assemblée générale a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et a adopté son programme d'activités,

Rappelant les résolutions 56/266, en date du 27 mars 2002, et 59/177, en date du 20 décembre 2004, de l'Assemblée générale concernant la nomination des éminents experts indépendants et leur rôle dans la mobilisation de la volonté politique nécessaire à la bonne mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban,

1. *Salue* les travaux importants menés par les éminents experts indépendants dans le cadre de l'exécution de leur mandat, et accueille avec satisfaction leur rapport¹;

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 22 octobre 2015.

¹ A/HRC/26/56.



2. *Prie* le Secrétaire général, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, de réexaminer et rapporter le mandat du groupe d'éminents experts indépendants établi aux fins de la bonne mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et d'allouer ses ressources à la création d'un forum sur les personnes d'ascendance africaine, conformément au paragraphe 29 i) de l'annexe à la résolution 69/16 de l'Assemblée générale;

3. *Recommande*, dans ce contexte, que le forum sur les personnes d'ascendance africaine soit chargé de servir de mécanisme de consultation pour les personnes d'ascendance africaine de la diaspora ainsi que d'organe consultatif auprès du Conseil des droits de l'homme sur les difficultés et les besoins des personnes d'ascendance africaine, avec les objectifs suivants :

a) Assurer la pleine intégration politique, économique et sociale des personnes d'ascendance africaine dans les sociétés dans lesquelles elles vivent, en tant que citoyens à part entière jouissant d'une égalité effective sous l'angle de leurs droits;

b) Formuler des avis d'experts et des recommandations en vue de relever les défis que posent tous les fléaux liés au racisme que doivent affronter les personnes d'ascendance africaine de la diaspora et qui entravent la réalisation pleine et effective de l'ensemble de leurs libertés et droits fondamentaux;

c) Recenser et analyser les meilleures pratiques, les enjeux, les possibilités et les initiatives allant dans le sens d'une mise en œuvre renforcée des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Durban qui intéressent les personnes d'ascendance africaine de la diaspora;

d) Suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et, à cette fin, recueillir les informations voulues auprès des gouvernements, des organes et organismes des Nations unies, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres sources pertinentes;

e) Préparer et diffuser des informations sur les questions concernant les personnes d'ascendance africaine;

f) Exercer une action de sensibilisation et promouvoir l'intégration et la coordination des activités se rapportant aux personnes d'ascendance africaine au sein du système des Nations unies;

g) Coordonner des programmes axés sur les indices de développement humain parmi les communautés de personnes d'ascendance africaine de la diaspora avec des indicateurs directement pertinents pour leurs besoins de développement;

4. *Recommande* que l'Assemblée générale fasse précéder le lancement du forum par des consultations régionales dans les régions où vivent les personnes d'ascendance africaine de la diaspora et dont elles sont ressortissantes, dans un souci de transparence et pour garantir le caractère participatif et inclusif de la structure du forum proposé;

5. *Décide* que le mandat, les modalités et la structure du forum seront définitivement arrêtés à la suite des consultations régionales susmentionnées dans les régions où vivent les personnes d'ascendance africaine, et eu égard aux vues et priorités de celles-ci;

6. *Décide également* de rester saisi de cette question prioritaire.

42^e séance
2 octobre 2015

[Adoptée par 32 voix contre 12, avec 3 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bolivie (République pluri-nationale de), Botswana, Brésil, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Qatar, Sierra Leone, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Irlande, Lettonie, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

Japon, Maldives, République de Corée.]
